

100 وصية نبوية - فرنسي

100

Recommandations Prophétiques



جمعية الدعوة والإرشاد وتوعية الجاليات بالزلفي

هاتف: ٤٢٣٤٤٦٦ ٠١٦ . فاكس: ٤٢٣٤٤٧٧ ٠١٦

373

100 Recommendations Prophétiques

١٠٠ وصية نبوية – فرنسي



جمعية الدعوة والإرشاد ونوعية الجاليات بالزلفي
هاتف: 016 4234466 - فاكس: 016 4234477

**Préparé par: Association de Prédication,
d'Orientation et de Sensibilisation des
Communautés d'Al-Zulfi
Tél.: 966 164234466 - Fax: 966 164234477**

١٠٠ وصية نبوية

أعدّه وترجمه إلى اللغة الفرنسية:

جمعية الدعوة والإرشاد وتوعية الجاليات بالزلفي

الطبعة الأولى: ١٤٤٨/٠٢

يسمح بطباعة الكتاب بدون إذن خطي

100 Recommandations Prophétiques

١٠٠ وصية نبوية

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Louange à Allah, et que la prière et la paix soient sur le Messager d'Allah. Cela étant dit:

Cher frère musulman, Voici un vaste champ de concurrence dans le bien et une occasion de triompher en remportant les plus hautes récompenses. Dans ce livret, nous avons rassemblé pour toi de multiples voies d'accès aux bonnes actions, rigoureusement sélectionnées parmi les traditions authentiquement rapportées d'après l'Élu (sur lui soient les meilleures prières et le salut le plus pur). Fais donc tout ton possible afin d'en obtenir la part la plus abondante. Rappelle-toi que l'acceptation de l'œuvre et la multiplication des bonnes actions reposent fondamentalement sur la sincérité vouée à Allah, le Très Haut, ainsi que sur le suivi authentique de Son Messager (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui).

1. La mise en garde contre l'associationnisme:

D'après *Jābir bin 'Abdullāh* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: Le Messenger d'Allah — que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui — ﷺ a dit: « Quiconque rencontre Allah sans Lui associer quoi que ce soit entrera au Paradis, et quiconque Le rencontre en Lui associant quelque chose entrera en Enfer. »

[Unanimement reconnu authentique: 127, 139].

2. Obéis à Abū al-Qāsim (le Prophète):

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Toute ma communauté entrera au Paradis, sauf celui qui s'y refuse obstinément. » Ils dirent: « Ô Messenger d'Allah, et qui refuse ? » Il répondit: « Celui qui m'obéit entrera au Paradis, et celui qui me désobéit a certes refusé. »

[Rapporté par *al-Bukhārī*: 6766].

3. Être utile aux musulmans:

D'après *Jābir bin 'Abdullāh* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Que celui d'entre vous qui peut être utile à son frère le fasse. »

[Rapporté par *Muslim*: 4083].

4. S'acquitter des injustices envers les serviteurs:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Que celui qui a commis une injustice envers son frère lui demande de l'en absoudre, car il n'y aura alors ni dinar ni dirham. [Et ce], avant que l'on ne prenne de ses bonnes œuvres pour les donner à son frère. S'il n'a pas de bonnes œuvres, on prendra des péchés de son frère pour les lui charger. » [Rapporté par *al-Bukhārī*: 6082].

5. Parmi les droits du musulman sur le musulman:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Ne vous jalousiez pas, ne pratiquez pas le *Najash* (l'enchère trompeuse), ne vous haïssez pas, ne vous tournez pas le dos, n'intervenez pas dans la transaction de votre frère, et soyez, ô serviteurs d'Allah, des frères. Le musulman est le frère du musulman: il ne le lèse pas, ne l'abandonne pas et ne le méprise pas. La piété est ici », et il désigna sa poitrine à trois reprises. « Il suffit à un homme, comme mal, de mépriser son frère musulman. Tout le musulman est sacré pour le musulman: son sang, ses biens et son honneur. »

[Rapporté par *Muslim*: 4657].

❖ *Al-Najash*: C'est le fait de surenchérir sur le prix d'une marchandise sans avoir l'intention de l'acheter, dans le seul but de favoriser le vendeur et de nuire à l'acheteur.

❖ *Ne vous tournez pas le dos*: C'est-à-dire, ne vous détournerez pas les uns des autres.

6. La plus mensongère des paroles:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Prenez garde au soupçon, car le soupçon est la plus mensongère des paroles. »

[Unanimement reconnu authentique: 5653, 4653].

7. Le blâme de l'injustice et de l'avarice extrême:

D'après *Jābir bin 'Abdullāh* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Craignez l'injustice, car l'injustice se transformera en ténèbres le Jour de la Résurrection. Et craignez l'avarice extrême (*al-Shuḥḥ*), car l'avarice extrême a certes causé la perte de ceux qui vous ont précédés: elle les a poussés à s'entretuer et à transgresser leurs interdits. »

[Rapporté par *Muslim*: 4682].

❖ *Al-Shuḥḥ*: C'est l'attachement excessif (l'avidité) aux biens et à leur accumulation.

8. La recommandation de propager la paix:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Vous n'entrerez pas au Paradis tant que vous ne croirez pas, et vous ne croirez pas tant que vous ne vous aimerez pas. Ne vous indiquerai-je pas une chose qui, si vous la faites, vous fera vous aimer ? Répandez la salutation de paix (*al-Salām*) entre vous. » [Rapporté par *Muslim*: 84].

9. L'obligation d'écouter et d'obéir:

D'après *Ibn 'Umar* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Il incombe au musulman d'écouter et d'obéir dans ce qu'il aime ou qu'il déteste, à moins qu'on ne lui ordonne une désobéissance [à Allah]. Si on lui ordonne une désobéissance, alors il n'y a ni écoute ni obéissance. » [Unanimement reconnu authentique: 6640, 3429].

10. La mise en garde contre les péchés destructeurs:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Évitez les sept péchés destructeurs. » Ils dirent: « Ô Messager d'Allah, quels sont-ils ? » Il répondit: « L'association à Allah (*al-Shirk*), la magie (*al-Sihr*), le meurtre de l'âme qu'Allah a rendue sacrée sauf en toute justice, la

consommation de l'usure (al-Ribā), la consommation des biens de l'orphelin, la fuite le jour de la bataille, et la calomnie des femmes chastes, croyantes et inconscientes de toute turpitude (innocentes). »

[Unanimement reconnu authentique: 2574, 132].

❖ *Al-Mūbiqāt*: c'est-à-dire les péchés destructeurs (qui causent la perte).

11. Le respect dû aux morts:

D'après 'Ā'ishah (qu'Allah l'agrée), elle a dit: Le Prophète ﷺ a dit: « N'insultez pas les morts, car ils ont certes abouti aux conséquences de ce qu'ils ont accompli. » [Rapporté par *al-Bukhārī*: 6064].

12. L'interdiction de la division:

D'après *Ibn 'Umar* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Malheur à vous – ou il a dit: malheur à vous ! –, ne devenez pas après moi des mécréants vous frappant les uns les autres (en vous entretenant). »

[Unanimement reconnu authentique: 5729, 102].

13. La bienséance de la conversation en aparté:

D'après 'Abdullāh bin Mas'ūd (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Lorsque vous êtes trois, que deux d'entre vous ne s'entretiennent

pas en secret à l'exclusion de leur compagnon, car cela l'affligerait. »

[Unanimement reconnu authentique: 5845, 4061].

❖ *Al-Munājāh*: C'est le fait de parler en secret (en *aparté*).

14. Le respect de la voie publique et ses droits:

D'après *Abū Sa'īd al-Khudrī* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Évitez de vous asseoir dans les chemins. » Ils dirent: « Ô Messager d'Allah, nous ne pouvons nous passer de nos assemblées où nous discutons. » Il répondit: « Si vous refusez [de faire autrement] et que vous persistez à vous y asseoir, alors donnez au chemin son droit. » Ils demandèrent: « Et quel est le droit du chemin, ô Messager d'Allah ? » Il répondit: « Baisser le regard, ne nuire à personne, rendre le salut, ordonner le convenable et interdire le blâmable. » [Unanimement reconnu authentique: 5790, 3967].

15. La récompense d'accorder un délai à une personne en difficulté:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Il y avait un homme qui prêtait de l'argent aux gens. Il disait à son serviteur: "Lorsque tu te rends chez une personne en

difficulté, fais-lui grâce [fais preuve d'indulgence à son égard], afin qu'Allah nous fasse grâce [S'assure de notre pardon]." Il dit: "Il rencontra alors Allah (à sa mort), et Il lui pardonna." »

[Unanimement reconnu authentique: 3246, 2930].

16. Les fruits de la foi:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Quiconque croit en Allah et au Jour dernier, qu'il ne nuise pas à son voisin. Quiconque croit en Allah et au Jour dernier, qu'il honore son invité. Et quiconque croit en Allah et au Jour dernier, qu'il dise du bien ou qu'il se taise. »

[Unanimement reconnu authentique: 5700, 71].

17. La valeur de l'humilité:

D'après *‘Iyāḍ bin Ḥimār* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Certes, Allah m'a révélé que vous devez faire preuve d'humilité, de sorte que nul ne se montre fier (ne s'enorgueillisse) envers autrui, et que nul ne transgresse (ne commette d'injustice) envers autrui. » [Rapporté par *Muslim*: 5114].

18. La futilité du bas-monde:

D'après *‘Abdullāh bin ‘Umar* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ m'a pris par l'épaule et a dit: « Sois dans ce bas-monde

comme un étranger ou un voyageur de passage. » Et *Ibn 'Umar* disait: « Lorsque tu es au soir, n'attends pas le matin ; et lorsque tu es au matin, n'attends pas le soir. Prends de ta santé pour ta maladie, et de ta vie pour ta mort. »

[Rapporté par *al-Bukhārī*: 5966].

19. La bénédiction de l'aumône:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Jamais une aumône n'a diminué les biens d'une richesse. Allah n'ajoute au serviteur qui pardonne que de la puissance (de la considération). Et nul ne fait preuve d'humilité pour Allah sans qu'Allah ne l'élève. »

[Rapporté par *Muslim*: 4696].

20. Le mérite de la dépense dans le sentier d'Allah:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Il n'est pas un jour où les serviteurs se réveillent au matin sans que deux anges ne descendent. L'un d'eux dit alors: "Ô Allah, donne une compensation (un remplacement) à celui qui dépense !" Et l'autre dit: "Ô Allah, inflige la perte (ou la ruine) aux biens de celui qui se montre avare !" »

[Unanimement reconnu authentique: 1357, 1684].

21. La réalité du croyant:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Le croyant fort est meilleur et plus aimé d'Allah que le croyant faible, et en chacun d'eux il y a du bien. Veille avec ardeur à ce qui t'est utile, implore l'aide d'Allah et ne faiblis pas (ne te montre pas impuissant). Et s'il t'arrive quelque chose, ne dis pas: "Si seulement j'avais fait ceci, il serait arrivé cela." Mais dis plutôt: "C'est le décret d'Allah et Il a fait ce qu'Il a voulu" (*Qaddarallāhu wa mā shā'a fa'a*), car le mot "si" ouvre la porte à l'œuvre du Diable. » [Rapporté par *Muslim*: 4832].

22. Parmi les fruits du maintien des liens de parenté:

D'après *Anas bin Mālik* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Celui qui se réjouit de voir sa subsistance élargie et sa trace (sa durée de vie) prolongée, qu'il maintienne ses liens de parenté. »

[Unanimement reconnu authentique: 1936, 4645].

23. Le mérite de l'appel [à Allah]:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Quiconque appelle à la bonne voie aura une récompense semblable aux récompenses de ceux qui l'ont suivi, sans que cela ne diminue en rien leurs propres récompenses. Et

quiconque appelle à un égarement portera un péché semblable aux péchés de ceux qui l'ont suivi, sans que cela ne diminue en rien leurs propres péchés. »

[Rapporté par *Muslim*: 4838].

24. Le blâme de la colère:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée): Un homme dit au Prophète ﷺ: « Fais-moi une recommandation. » Il répondit: « Ne te mets pas en colère. » L'homme répéta sa demande à plusieurs reprises, et le Prophète répondit [à chaque fois]: « Ne te mets pas en colère. »

[Rapporté par *al-Bukhārī*: 5680].

25. Les fruits de l'initiative dans les bonnes œuvres:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Quiconque soulage un croyant d'une affliction parmi les afflictions de ce bas-monde, Allah le soulagera d'une affliction parmi les afflictions du Jour de la Résurrection. Quiconque facilite la situation d'une personne en difficulté, Allah lui facilitera les choses dans ce bas-monde et dans l'au-delà. Quiconque couvre [les défauts d'] un musulman, Allah le couvrira dans ce bas-monde et dans l'au-delà. Et Allah vient en aide au serviteur tant que le serviteur vient en aide à son frère. Quiconque

emprunte une voie par laquelle il recherche une science, Allah lui facilitera grâce à elle une voie vers le Paradis. Et chaque fois qu'un groupe de gens se réunit dans l'une des demeures d'Allah (les mosquées) pour réciter le Livre d'Allah et l'étudier ensemble, la sérénité descend sur eux, la miséricorde les enveloppe, les anges les entourent, et Allah les mentionne auprès de ceux qui sont chez Lui. Et celui que ses œuvres ont retardé, son lignage (sa noblesse) ne pourra pas l'avancer. »

[Rapporté par *Muslim*: 4874].

26. Le résumé des recommandations:

D'après *Ibn 'Abbās* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: J'étais un jour derrière le Messager d'Allah, et il me dit: « Ô jeune garçon ! Je vais t'enseigner quelques paroles: Observe les commandements d'Allah, Il te préservera. Préserve Allah, tu Le trouveras devant toi (à tes côtés). Si tu demandes, demande à Allah ; et si tu implores de l'aide, implore l'aide d'Allah. Et sache que si la communauté entière se réunissait pour te faire du bien par une chose, ils ne te feraient de bien que par une chose qu'Allah a déjà écrite pour toi. Et s'ils se réunissaient pour te nuire par une chose, ils ne te nuiraient que par une chose qu'Allah a déjà écrite contre toi. Les plumes ont été levées et les pages ont séché. »

[Rapporté par *al-Tirmidhī*: 2453].

27. L'éducation prophétique:

D'après *Al-Barā' bin 'Āzib* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: « Le Messager d'Allah ﷺ nous a ordonné sept choses: de visiter le malade, de suivre les convois funèbres, de souhaiter miséricorde à celui qui éternue, de secourir le faible, d'aider l'opprimé, de propager le salut (*al-Salām*), et d'aider [celui qui a juré] à accomplir son serment. Et il a interdit de boire dans des récipients en argent, et il nous a interdit de porter des bagues en or, de monter sur des selles soyeuses, et de porter de la soie, du brocart, de la soie d'Égypte et de la soie épaisse. »

[Unanimement reconnu authentique: 5795, 3855].

❖ *Ibrār al-muqsim*: C'est-à-dire répondre favorablement à celui qui vous adjure par Allah (pour ne pas le faire parjurer).

28. Le travail est meilleur que la mendicité:

D'après *Al-Zubayr bin al-ʿAwwām* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Que l'un de vous rassemble un fagot de bois, le porte sur son dos et le vende, est bien meilleur pour lui que de demander (mendier) à un homme qui lui donnera ou lui refusera. » [Unanimement reconnu authentique: 2212, 1735].

29. La gravité de mentir sur le Messager d'Allah ﷺ:

D'après *Al-Mughīrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Certes, mentir à mon sujet n'est pas comme mentir au sujet de n'importe qui. Quiconque ment à mon sujet délibérément, qu'il prenne sa place en Enfer. »

[Unanimement reconnu authentique: 1216, 5].

30. La ligne de conduite du musulman:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: « Mon ami intime (le Prophète) m'a recommandé trois choses que je ne délaisserai pas jusqu'à ma mort: jeûner trois jours de chaque mois, accomplir la prière du matin, et accomplir la prière du *Witr* avant de dormir. »

[Unanimement reconnu authentique: 1114, 1188].

31. La grande responsabilité:

D'après *Ibn 'Umar* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Chacun de vous est un gardien et chacun de vous est responsable de ceux qui sont à sa charge. Le dirigeant (l'imam) est un gardien et il est responsable de son peuple. L'homme est un gardien au sein de sa famille et il est responsable de ceux qui sont à sa charge. La femme est une gardienne dans la demeure de son époux et elle est responsable de

ceux qui sont à sa charge. Et le serviteur est un gardien concernant les biens de son maître et il est responsable de ceux qui sont à sa charge. »

[Unanimement reconnu authentique: 2244, 3414].

32. Avertissement:

D'après 'Uqbah bin 'Āmir (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Prenez garde d'entrer chez les femmes. » Un homme parmi les Auxiliaires (*Ansars*) demanda: « Ô Messager d'Allah, et qu'en est-il du *Ḥamw* (le beau-frère ou proche de l'époux) ? » Il répondit: « Le *Ḥamw*, c'est la mort. »

[Unanimement reconnu authentique: 4859, 4044].

❖ *Al-Ḥamw*: C'est le proche parent de l'époux, à l'exception de son père ou de son fils (comme le frère de l'époux ou son cousin).

33. Le voyage de la femme:

D'après *Ibn 'Abbās* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: J'ai entendu le Prophète ﷺ dire lors d'un sermon: « Qu'un homme ne s'isole pas avec une femme à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un proche parent avec qui le mariage est à jamais interdit (*Mahram*), et qu'une femme ne voyage pas sans être accompagnée d'un *Mahram*. »

[Unanimement reconnu authentique: 1937, 2399].

34. Orientation et conseil [pour le mariage]:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « On épouse la femme pour quatre raisons: pour ses biens, pour son rang social, pour sa beauté et pour sa piété. Choisis donc celle qui est pieuse, puisses-tu être comblé. »

[Unanimement reconnu authentique: 4727, 2669].

35. Parmi les recommandations du voyage:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Le voyage est une part de tourment (de souffrance): il prive l'un de vous de son sommeil, de sa nourriture et de sa boisson. Ainsi, lorsque l'un de vous a accompli son affaire (son besoin), qu'il se hâte de retourner auprès de sa famille. »

[Unanimement reconnu authentique: 2796, 3561].

❖ Nahmatahu: Son affaire (ou son besoin).

36. Le danger de la langue:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Certes, le serviteur peut prononcer une parole sans en mesurer les conséquences, à cause de laquelle il glisse (tombe) en Enfer d'une distance plus grande que celle qui

sépare l'Orient de l'Occident. » [Unanimement reconnu authentique: 6025, 5309].

37. L'état du croyant:

D'après *Ṣuhayb* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Admirable est la situation du croyant ! Certes, toute sa situation est un bien, et cela n'appartient à personne d'autre qu'au croyant. Si un bonheur l'atteint, il remercie (Allah), et c'est un bien pour lui. Et si un malheur l'atteint, il patiente, et c'est un bien pour lui. »

[Rapporté par *Muslim*: 5323].

38. L'appréciation des bienfaits:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Regardez ceux qui sont au-dessous de vous et ne regardez pas ceux qui sont au-dessus de vous. C'est le meilleur moyen de ne pas sous-estimer (mépriser) les bienfaits d'Allah à votre égard. » *Abū Mu'āwiyah* a dit: « [à votre égard] ».

[Rapporté par *Muslim*: 5269].

39. Une précieuse recommandation:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Ne vous indiquerai-je pas ce par quoi Allah efface les péchés et élève les degrés ? » Ils dirent: « Certes, ô Messenger d'Allah ! » Il

dit: « Parfaire les ablutions malgré les difficultés (le froid, la fatigue), multiplier les pas vers les mosquées, et attendre la prière suivante après avoir accompli une prière. Voilà certes le *Ribāṭ* (la constance et la vigilance). » [Rapporté par *Muslim*: 374].

40. La récompense de la véracité:

D'après 'Abdullāh bin Mas'ūd (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Attachez-vous à la véracité, car la véracité mène à la piété (au bien), et la piété mène au Paradis. Et l'homme ne cesse de dire la vérité et de la rechercher jusqu'à ce qu'il soit inscrit auprès d'Allah comme un homme d'une sincérité absolue (*Ṣiddīq*). Et prenez garde au mensonge, car le mensonge mène à la perversité, et la perversité mène en Enfer. Et l'homme ne cesse de mentir et de chercher à mentir jusqu'à ce qu'il soit inscrit auprès d'Allah comme un menteur invétéré (*Kadhdhāb*). »

[Unanimement reconnu authentique: 5685, 4728].

41. L'obligation d'équité entre les enfants:

D'après Al-Nu 'mān bin Bashīr (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: « Mon père m'a fait don d'une partie de ses biens. Ma mère, 'Amrah bint Rawāḥah, dit alors: "Je ne serai satisfaite que lorsque tu en auras pris à témoin le Messenger d'Allah ﷺ." Mon

père se rendit donc chez le Prophète ﷺ pour le prendre à témoin de ce don. Le Messenger d'Allah ﷺ lui demanda: "As-tu fait de même avec tous tes enfants ?" Il répondit: "Non." Le Prophète dit alors: "Craignez Allah et soyez équitables envers vos enfants." Mon père revint alors sur ses pas et reprit ce don. » [Unanimement reconnu authentique: 2411, 3063].

42. Parmi les manifestations de la foi:

D'après 'Adī bin Ḥātim (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Prémunissez-vous contre l'Enfer, ne serait-ce que par la moitié d'une datte [donnée en aumône]. Et celui qui n'en trouve pas, que ce soit alors par une bonne parole. » [Unanimement reconnu authentique: 3351, 1695].

43. Éclaircissement et orientation:

D'après Ḥakīm bin Hizām (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « La main supérieure (celle qui donne) est meilleure que la main inférieure (celle qui reçoit). Commence par ceux qui sont à ta charge. La meilleure aumône est celle faite sur le surplus de ses richesses (après avoir subvenu aux besoins essentiels). Et quiconque s'abstient de mendier (s'abstient de demander), Allah le préserve ; et quiconque cherche à se passer des gens, Allah le rend

riche (lui accorde le contentement). » [Unanimement reconnu authentique: 1344, 1722].

44. Le mérite de s'instruire dans la religion:

D'après *Mu 'āwiyah bin Abī Sufyān* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Celui à qui Allah veut du bien, Il lui accorde la compréhension de la religion. Et je ne suis que celui qui répartit, et c'est Allah qui donne. »

[Unanimement reconnu authentique: 70, 1728].

45. L'interdiction de [trop] jurer lors de la vente:

D'après *Abū Qatādah al-Anṣārī* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Prenez garde à la multiplication des serments dans la vente, car cela fait écouler [la marchandise] puis anéantit [la bénédiction]. » [Rapporté par *Muslim*: 3023].

❖ *Cela fait écouler puis anéantit*. C'est-à-dire que cela fait *vendre* la marchandise, puis cela anéantit sa bénédiction.

46. La reconnaissance pour les bienfaits:

D'après *Anas* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Certes, Allah est satisfait du serviteur qui, lorsqu'il mange un repas, Le loue pour cela, ou lorsqu'il boit une boisson, Le loue pour cela. » [Rapporté par *Muslim*: 4922].

47. Parmi les bienséances du repas:

D'après *‘Umar bin Abī Salamah* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: J'étais un jeune garçon sous la tutelle du Messenger d'Allah ﷺ, et ma main s'égareait partout dans le plat. Le Messenger d'Allah ﷺ me dit alors: « Ô jeune garçon ! Prononce le nom d'Allah (*Bismillāh*), mange avec ta main droite et mange de ce qui se trouve devant toi. » Et ce fut dès lors ma façon de manger.

[Unanimement reconnu authentique: 4984, 3774].

48. La recommandation bienveillante envers le voisin:

D'après *Abū Dharr* (qu'Allah l'agrée), il a dit: « Mon ami intime ﷺ m'a recommandé ceci: "Lorsque tu cuisines un bouillon, augmentes-y la quantité d'eau, puis regarde s'il y a une famille parmi tes voisins [dans le besoin] et distribue-leur-en convenablement." » [Rapporté par *Muslim*: 4766].

49. Les proies interdites à la consommation:

D'après *Abū Tha'labah* (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah ﷺ a interdit la consommation de tout animal doté de canines parmi les fauves.

[Unanimement reconnu authentique: 5132, 3282].

50. Faciliter et rassembler les cœurs (ne pas faire fuir):

D'après *Anas bin Mālik* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Facilitez les choses et ne les rendez pas difficiles, apaisez les gens et ne les faites pas fuir. »

[Unanimement reconnu authentique: 5689, 3270].

51. Recommandations précieuses [sur l'hygiène et la bienséance]:

D'après *Abū Qatādah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Lorsque l'un de vous boit, qu'il ne respire pas dans le récipient. Et lorsqu'il se rend aux lieux d'aisance, qu'il ne touche pas son sexe avec sa main droite, et qu'il ne s'essuie pas (ne se nettoie pas) avec sa main droite. »

[Unanimement reconnu authentique: 399, 151].

52. La bienveillance envers les animaux:

D'après *Shaddād bin Aws* (qu'Allah l'agrée), le Prophète ﷺ a dit: « Certes, Allah a prescrit l'excellence (*al-Ihsān*) en toute chose. Ainsi, lorsque vous tuez, tuez de manière excellente, et lorsque vous égorgez [un animal], égorgez de manière excellente. Que l'un de vous aiguisé donc bien sa lame et qu'il ménage (soulage) sa bête. »

[Rapporté par *Muslim*: 3622].

53. Le bâillement et sa bienséance:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Le bâillement provient du Diable. Ainsi, lorsque l'un de vous bâille, qu'il le retienne (le réprime) autant qu'il le peut. »

[Rapporté par *Muslim*: 5315].

❖ *Qu'il le retienne*: Cela se fait en serrant les dents et en fermant les lèvres, et s'il ne peut pas le repousser ainsi, qu'il mette sa main devant sa bouche.

54. Le fait de souhaiter miséricorde à celui qui éternue:

D'après *Abū Mūsā* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Lorsque l'un de vous éternue et loue Allah [en disant *al-Ḥamdulillāh*], alors

souhaitez-lui miséricorde. Mais s'il ne loue pas Allah, ne lui souhaitez pas miséricorde. »

[Rapporté par *Muslim*: 5313].

❖ *Souhaitez-lui miséricorde*: C'est le fait de lui dire: « Qu'Allah te fasse miséricorde » (*Yarhamukallāh*).

55. Parmi les conditions de la vente:

D'après *Jābir bin 'Abdullāh* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ disait: « Lorsque tu achètes une denrée alimentaire, ne la revends pas avant de l'avoir reçue dans sa totalité. »

[Rapporté par *Muslim*: 2827].

❖ *Tu achètes: Tu as procédé à l'achat*.

❖ *L'avoir reçue*: C'est-à-dire en avoir pris possession.

56. Parmi les règles de la vente des fruits:

D'après *'Abdullāh bin 'Umar* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), le Messager d'Allah ﷺ a interdit la vente des fruits avant que leur maturité (leur bon état) ne soit apparente. Il a interdit cela aussi bien au vendeur qu'à l'acheteur.

[Unanimement reconnu authentique: 2055, 2835].

57. L'incitation à la multiplication des prosternations:

D'après *Thawbān*, l'affranchi du Messager d'Allah ﷺ, il a dit: J'ai interrogé le Messager d'Allah ﷺ sur une œuvre que je pourrais accomplir et par laquelle Allah me ferait entrer au Paradis. Il répondit: « Multiplie les prosternations pour Allah. Car tu ne te prosternes pas une seule fois pour Allah sans qu'Allah ne t'élève d'un degré par cela et ne te décharge d'un péché. »

[Rapporté par *Muslim*: 758].

❖ *La multiplication des prosternations*: C'est-à-dire la prosternation pendant la prière et son prolongement.

58. La modération dans les œuvres:

D'après *Ā'ishah* (qu'Allah l'agrée), le Prophète ﷺ entra chez elle alors qu'une femme s'y trouvait. Il demanda: « Qui est-ce ? » Elle répondit: « C'est une telle », en mentionnant la multitude de ses prières. Il dit alors: « Cessez (*Mah*) ! Ne vous chargez que de ce que vous pouvez supporter. Par Allah, Allah ne cesse de vous accorder Sa grâce jusqu'à ce que vous vous lassiez [des bonnes œuvres]. »

Et la pratique religieuse qu'il aimait le plus était celle que son auteur accomplissait avec régularité.

[Unanimement reconnu authentique: 42, 1314].

❖ *Mah*: Nom d'action signifiant « arrêtez » (ou cessez).

59. L'obligation d'avoir de la sérénité (le calme):

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Lorsque la prière est annoncée, ne vous y rendez pas en vous hâtant, mais allez-y en marchant. Vous devez faire preuve de sérénité (de calme). Priez ce que vous atteignez (avec l'imam), et complétez ce que vous avez manqué. » [Unanimement reconnu authentique: 863, 951].

60. Le mérite de l'alignement des rangs:

D'après *Anas* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Alignez vos rangs, car l'alignement des rangs fait partie de l'accomplissement de la prière. » [Unanimement reconnu authentique: 685, 622].

61. Animer les maisons par les actes d'obéissance:

D'après *Ibn 'Umar* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Accomplissez une partie de vos prières dans vos maisons, et ne les transformez pas en tombeaux. » [Unanimement reconnu authentique: 417, 1302].

❖ Le sens visé ici est l'accomplissement des prières surérogatoires (*al-Nāfilah*).

62. Les meilleures œuvres:

D'après *Ibn Mas'ūd* (qu'Allah l'agrée), un homme a interrogé le Prophète ﷺ: « Quelle est la meilleure des œuvres ? » Il répondit: « La prière accomplie en son temps, la piété filiale envers les parents, puis le combat dans le sentier d'Allah. »

[Unanimement reconnu authentique: 7006, 123].

63. L'incitation à la régularité dans les bonnes œuvres:

D'après *'Abdullāh bin 'Amr* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ m'a dit: « Ô *'Abdullāh* ! Ne sois pas comme un tel: il veillait la nuit en prière, puis il a délaissé le fait de prier la nuit. »

[Unanimement reconnu authentique: 1091, 1972].

64. Parmi les actes du jour du vendredi:

D'après *Salmān al-Fārisī* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Quiconque se lave le jour du vendredi, se purifie autant qu'il le peut, puis s'enduit d'huile ou se parfume, puis se rend à la mosquée sans séparer deux personnes (déjà assises), accomplit ce qui lui a été destiné comme prières surérogatoires, puis écoute attentivement

lorsque l'imam sort (pour le sermon), se verra pardonner ses péchés commis entre ce vendredi et le vendredi suivant. »

[Unanimement reconnu authentique: 865, 1424].

65. La place de la prière de l'après-midi:

D'après *Abū Baṣrah al-Ghifārī* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dirigé pour nous la prière de l' *ʿAṣr* à Al-Mukhammas, puis a dit: « Certes, cette prière a été prescrite à ceux qui vous ont précédés, mais ils l'ont négligée (perdue). Ainsi, quiconque l'accomplit avec assiduité aura sa double récompense. Et il n'y a pas de prière après elle jusqu'à ce qu'apparaisse le témoin » – le témoin étant l'étoile. [Rapporté par *Muslim*: 1378].

66. Les actes funéraires et leur récompense:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Quiconque assiste aux funérailles jusqu'à ce que la prière mortuaire soit accomplie sur le défunt aura un *Qirāʿ* (une part de récompense) ; et quiconque y assiste jusqu'à ce que [le défunt] soit enterré aura deux *Qirāʿs*. » On demanda: « Et que représentent ces deux *Qirāʿs* ? »

Il répondit: « L'équivalent de deux immenses montagnes. »

[Unanimement reconnu authentique: 1274, 1576].

67. La parure des hommes:

D'après *Ibn 'Umar* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Distinguez-vous des polythéistes: laissez pousser les barbes et taillez les moustaches. »

[Unanimement reconnu authentique: 5471, 387].

❖ *Taillez*: Le sens visé est de couper la moustache et de la raccourcir au maximum sans l'enlever (la raser) *complètement*.

68. La bienséance de demander la permission d'entrer:

D'après *Abū Mūsā* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Si l'un de vous demande la permission d'entrer à trois reprises et qu'on ne la lui accorde pas, qu'il rebrousse chemin. »

[Rapporté par *al-Bukhārī*: 5805].

69. Le comportement envers la famille:

D'après *Jābir bin 'Abdullāh* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: « Le Messager d'Allah ﷺ a interdit qu'un homme rentre chez lui (auprès de sa famille)

de nuit à l'improviste, en les soupçonnant de trahison ou en cherchant leurs faux pas. »

[Unanimement reconnu authentique: 4871, 3566].

70. Le blâme du serment par autre qu'Allah:

D'après *Ibn 'Umar* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Certes, que celui qui veut jurer ne jure que par Allah. » Les Qurayshites juraient par leurs ancêtres, il dit alors: « Ne jurez pas par vos ancêtres. »

[Unanimement reconnu authentique: 3575, 3114].

71. La réprobation de souhaiter le combat:

D'après *'Abdullāh bin Abī Awfā* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Ô gens ! Ne souhaitez pas la rencontre de l'ennemi, et demandez à Allah le salut (la préservation). Mais si vous les rencontrez, alors patientez (soyez fermes), et sachez que le Paradis est à l'ombre des épées. »

[Unanimement reconnu authentique: 2760, 3282].

72. L'exhortation de l'agonisant:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Dicter (rappelez) à vos

mourants [la parole]: Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah (*Lā ilāha illa Allāh*). »

[Rapporté par *Muslim*: 1530].

73. Le croyant ne doit pas souhaiter la mort:

D'après *Anas* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Que l'un de vous ne souhaite jamais la mort à cause d'un mal qui l'a atteint. Si cela lui est inévitable [de le faire], qu'il dise alors: "Ô Allah, fais-moi vivre tant que la vie est meilleure pour moi, et reprends mon âme si la mort est meilleure pour moi." » [Unanimement reconnu authentique: 5268, 4847].

74. Préserve ta langue:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Il suffit à un homme comme mensonge de rapporter tout ce qu'il entend. » [Rapporté par *Muslim*: 6].

75. Le droit de la mère:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Un homme vint chez le Messenger d'Allah ﷺ et dit: « Ô Messenger d'Allah, qui est la personne qui mérite le plus ma meilleure conduite à son égard ? » Il répondit: « Ta mère. » L'homme dit: « Puis qui ? » Il

répondit: « Puis ta mère. » L'homme dit: « Puis qui ? » Il répondit: « Puis ta mère. » L'homme dit: « Puis qui ? » Il répondit: « Puis ton père. »

[Unanimement reconnu authentique: 5543, 4628].

76. Intercédez, vous serez

récompensés:

D'après *Abū Mūsā* (qu'Allah l'agrée), le Prophète ﷺ, lorsqu'un demandeur ou une personne ayant un besoin venait à lui, disait: « Intercédez [pour faire le bien], vous serez récompensés. »

[Unanimement reconnu authentique: 5597, 4768].

77. La bénédiction de la pudeur:

D'après 'Imrān bin Ḥuṣayn (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « La pudeur (morale et spirituelle) n'apporte que le bien. »

[Unanimement reconnu authentique: 5681, 56].

78. Un appel au repentir:

D'après *Abū Mūsā* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Certes, Allah – Puissant et Majestueux – tend Sa main la nuit pour que se repente le pécheur du jour, et Il tend Sa main le jour pour que se repente le pécheur de la nuit, et ce, jusqu'à ce que le soleil se lève de son couchant. »

[Rapporté par *Muslim*: 4960].

79. L'invocation la plus propice à être exaucée:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « C'est lorsqu'il est prosterné que le serviteur est le plus proche de son Seigneur. Multipliez donc les invocations [dans cette position]. » [Rapporté par *Muslim*: 749].

80. La détermination dans la demande:

D'après *Anas* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Lorsque l'un de vous invoque, qu'il soit déterminé dans sa demande, et qu'il ne dise pas: "Ô Allah, si Tu veux, donne-moi", car certes, nul ne peut contraindre Allah. »

[Unanimement reconnu authentique: 5892, 4844].

81. L'invocation en faveur des croyants:

D'après *Abū al-Dardā'* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Quiconque invoque en faveur de son frère en son absence, l'ange chargé de lui dit: "Amīn, et à toi la même chose." »

[Rapporté par *Muslim*: 4920].

82. Parmi les bienséances de l'invocation:

D'après *Jābir bin 'Abdullāh* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « ... N'invoquez pas contre vous-mêmes, n'invoquez pas contre vos enfants et n'invoquez pas contre vos biens, de crainte de coïncider avec une heure où, si l'on demande à Allah une faveur, Il l'accorde, et qu'Il ne vous réponde [alors contre vous-mêmes]. » [Rapporté par *Muslim*: 5334].

83. L'aspiration aux plus hauts degrés:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Lorsque vous demandez à Allah, demandez-Lui le *Firdaws*, car c'est certes le meilleur du Paradis, son degré le plus élevé, au-dessus duquel se trouve le Trône du Tout-Miséricordieux, et c'est de là que jaillissent les fleuves du Paradis. » [Rapporté par *al-Bukhārī*: 6900].

84. L'invocation de l'opprimé:

D'après *Ibn 'Abbās* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), le Prophète ﷺ a envoyé *Mu'ādh* au Yémen et lui a dit: « Crains l'invocation de l'opprimé, car il n'y a certes entre elle et Allah aucun voile. »

[Unanimement reconnu authentique: 2281, 30].

85. Parmi les invocations concises et complètes:

D'après *Ṭāriq bin Ashyam* (qu'Allah l'agrée), il a entendu le Prophète ﷺ alors qu'un homme était venu à lui et avait dit: « Ô Messenger d'Allah, que dois-je dire lorsque j'invoque mon Seigneur ? » Il répondit: « Dis: "Ô Allah, pardonne-moi, fais-moi miséricorde, préserve-moi (accorde-moi la santé) et accorde-moi ma subsistance" (*Allāhumma-ghfirīlī, wa-rḥamnī, wa-ʿāfinī, wa-rzuqnī*). » Et il rassembla ses doigts à l'exception du pouce [pour illustrer ses propos], puis dit: « Car ces paroles unissent pour toi le bien de ta vie d'ici-bas et de ton au-delà. »

[Rapporté par *Muslim*: 4872].

86. Le mérite de l'invocation avant de dormir:

D'après *Al-Barā' bin ʿĀzib* (qu'Allah l'agrée, lui et son père), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Lorsque tu gagnes ton lit, accomplis tes ablutions comme tu le fais pour la prière, puis couche-toi sur le côté droit et dis: "Ô Allah, je sou mets mon être à Toi, je confie mon sort à Toi, et je m'appuie sur Toi, par désir pour Toi et par crainte de Toi. Il n'y a de refuge ni de salut contre Toi qu'en Toi. Ô Allah, je crois au Livre que Tu as fait descendre et au Prophète que Tu as envoyé." Si tu meurs au

cours de ta nuit, tu seras mort sur la saine nature (*al-Fiṭrah*). Fais en sorte que ces paroles soient les dernières que tu prononces. » Le rapporteur a dit: J'ai alors répété cette invocation devant le Prophète ﷺ, et lorsque j'en suis arrivé à: « Ô Allah, je crois au Livre que Tu as fait descendre », j'ai dit: « et à Ton Messenger ». Il dit alors: « Non, [dis plutôt]: et au Prophète que Tu as envoyé. » [Rapporté par *al-Bukhārī*: 241].

87. Parmi les invocations de la prière:

D'après *Abū Bakr al-Ṣiddīq* (qu'Allah l'agrée), il a dit au Messenger d'Allah ﷺ: « Enseigne-moi une invocation par laquelle je pourrais invoquer [Allah] durant ma prière. » Il répondit: « Dis: "Ô Allah, j'ai certes causé à mon âme de nombreuses injustices, et nul ne pardonne les péchés si ce n'est Toi. Accorde-moi donc un pardon venant de Toi, et fais-moi miséricorde. Certes, c'est Toi le Pardonneur, le Très-Miséricordieux" (*Allāhumma innī ḡalamtu nafsī ḡulman kathīran wa lā yaghfiru al-dhunūba illā Anta, fa-ghfirli maghfiratan min 'indik, wa-rḡamnī innaka Anta al-Ghafūru al-Raḡīm*). »

[Unanimement reconnu authentique: 794, 4883].

88. Le renouvellement perpétuel du repentir:

D'après *Al-Agharr bin Yasār al-Muzanī* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Ô gens ! Repentez-vous à Allah, car je me repens certes à Lui cent fois par jour. »

[Rapporté par *Muslim*: 4878].

89. La préservation de la religion et du corps:

D'après *Khawlah bint Ḥakīm* (qu'Allah l'agrée), elle a dit: J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire: « Lorsque l'un de vous fait halte dans un lieu, qu'il dise: "Je cherche refuge auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal de ce qu'Il a créé" (*A 'ūdhu bi-kalimātillāhi al-tāmmāti min sharri mā khalaq*). S'il le fait, rien ne lui nuira jusqu'à ce qu'il reparte de ce lieu. » [Rapporté par *Muslim*: 4889].

90. L'invocation lors d'un malheur:

D'après *Umm Salamah* (qu'Allah l'agrée), elle a dit: J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire: « Il n'est pas un musulman qu'un malheur frappe et qui dit ce qu'Allah lui a ordonné: "Certes, nous appartenons à Allah, et c'est vers Lui que nous retournerons. Ô Allah, récompense-moi dans mon malheur et remplace-le moi par quelque chose de

meilleur" (*Innā lillāhi wa innā ilayhi rāji'ūn, Allāhumma ajirni fī muṣibatī, wa-khluf lī khayran minhā*), sans qu'Allah ne lui remplace [ce qu'il a perdu] par quelque chose de meilleur. »

[Rapporté par *Muslim*: 1531].

91. Demande à Allah de t'en préserver:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Demandez protection à Allah contre l'épreuve accablante, le fait d'être atteint par le malheur, le mauvais destin et la réjouissance malveillante des ennemis (*Shamātat al-a'dā'*). »

[Unanimement reconnu authentique: 6156, 4887].

- ❖ *L'épreuve accablante*: C'est-à-dire l'épreuve suprême, la dureté et la grande difficulté.
- ❖ *Le fait d'être atteint par le malheur*: Le fait d'être touché par une chose qui plonge la personne dans la détresse (le malheur).

92. Parmi les trésors du Paradis:

D'après *Abū Mūsā* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Ô 'Abdullāh bin Qays ! Ne t'enseignerai-je pas une parole qui fait partie des trésors du Paradis ? [Il s'agit de]: Il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah (*Lā ḥawla wa lā quwwata illā billāh*). »

[Unanimement reconnu authentique: 6150, 4880].

93. Celles qui ne déçoivent pas celui qui les prononce:

D'après *Ka' b bin 'Ujrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Des formules prononcées à la suite [de la prière] (*Mu'aqqibāt*), dont celui qui les prononce – ou les accomplit – à la fin de chaque prière prescrite ne sera jamais perdant: trente-trois glorifications (*Tasbīḥah*), trente-trois louanges (*Taḥmīdah*) et trente-quatre proclamations de la grandeur d'Allah (*Takbīrah*). »
[Rapporté par *Muslim*: 942].

94. Les paroles les plus aimées d'Allah:

D'après *Abū Dharr* (qu'Allah l'agrée), il a dit: J'ai dit: « Ô Messager d'Allah, informe-moi des paroles les plus aimées d'Allah. » Il répondit: « Certes, les paroles les plus aimées d'Allah sont: "Gloire et pureté à Allah ainsi que Sa louange" (*Subḥānallāhi wa biḥamdih*). » [Rapporté par *Muslim*: 4918].

95. L'incitation à la révision constante du Coran:

D'après *Abū Mūsā* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Révissez constamment ce Coran (veillez sur lui). Car par Celui qui détient l'âme de Muḥammad dans Sa main, il se dérobe plus

facilement que les chameaux de leurs entraves. »
[Unanimement reconnu authentique: 4672, 1323].

96. Parmi les mérites des œuvres:

D'après *Sālim*, d'après son père (*Ibn 'Umar*, qu'Allah les agrée), le Prophète ﷺ a dit: « L'envie (la jalousie saine ou *Ghibṭah*) n'est permise que dans deux cas: un homme à qui Allah a accordé [la mémorisation du] Coran et qui le récite (en prière) aux heures de la nuit et du jour ; et un homme à qui Allah a accordé des biens et qui les dépense [dans le sentier d'Allah] aux heures de la nuit et du jour. »

[Unanimement reconnu authentique: 7001, 1365].

97. La recommandation concernant le Noble Coran:

D'après *Abū Umāmah al-Bāhilī* (qu'Allah l'agrée), il a dit: J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire: « Lisez le Coran, car il viendra le Jour de la Résurrection comme intercesseur pour ses compagnons (ceux qui le lisent). Lisez les deux lumineuses (*al-Zahrāwayn*): Al-Baqarah et la sourate Āl 'Imrān. Car elles viendront le Jour de la Résurrection comme deux nuages, ou comme deux ombrages, ou comme deux groupes d'oiseaux en rangs, pour plaider en faveur de ceux qui les récitaient. Lisez la sourate Al-Baqarah, car sa mémorisation (et sa lecture) est une

bénédiction, son délaissement est un regret, et les sorciers (*al-Baṭalah*) ne peuvent rien contre elle. » Mu'āwiyah a dit: Il m'est parvenu que *al-Baṭalah* désigne les sorciers. [Rapporté par *Muslim*: 1343].

98. Le mérite de la sourate Al-Baqarah:

D'après *Abū Hurayrah* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Ne transformez pas vos maisons en tombeaux. Certes, le Diable fuit la maison dans laquelle on récite la sourate Al-Baqarah. »

[Rapporté par *Muslim*: 1306].

99. Deux versets immenses:

D'après *Abū Mas'ūd* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Celui qui récite les deux derniers versets de la sourate Al-Baqarah au cours d'une nuit, ils lui suffiront [comme protection contre tout mal]. »

[Unanimement reconnu authentique: 1347, 4651].

100. L'accomplissement du bien:

D'après *Abū Dharr* (qu'Allah l'agrée), il a dit: Le Messenger d'Allah ﷺ a dit: « Ne méprise rien des bonnes actions, ne serait-ce que le fait de rencontrer ton frère avec un visage radieux (souriant). »

[Rapporté par *Muslim*: 4767].